

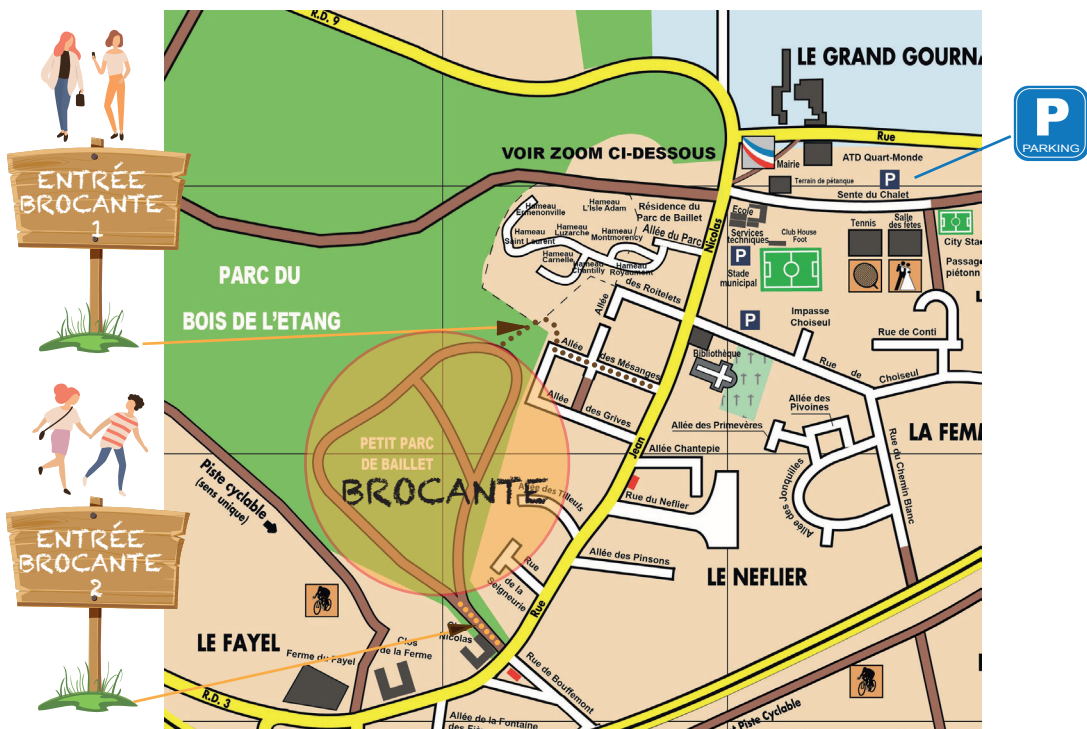
## Comment se rendre à la Brocante Dimanche 05 mai 2024

Baillet en France est située à 25 km au nord de Paris, au croisement de la D301 (ex RN1) et de la D104 (ex RN104), à mi-distance entre Roissy Charles-de-Gaulle et Cergy-Pontoise.

La commune est limitrophe de Moisselles, Attainville, Bouffémont, Chauvry et Montsout.

Par le train, Baillet en France est à 30 min de la gare du Nord. Prendre la direction Luzarches ou Persan-Beaumont et descendre en gare de Montsout-Maffliers.

L'accès en voiture se fait par la D301 (sortie Baillet en France ZAE) et par la N104 (sortie Baillet en France centre), **sortie à privilégier**.



# Brocante

de Baillet en France

5 mai  
2024

Dans le petit parc Boisé  
«Carrefour rue de Bouffémont»



Restauration sur place



Réservation des emplacements en mairie

du 09 mars au 04 mai 2024

tous les samedis (sauf le 30 mars)

de 9h30 à 12h00

Renseignements en mairie ou au 01 34 69 82 64

Ne pas jeter sur la voie publique © Mairie de Baillet en France - IPNS - Mars 2024

1, rue Jean Nicolas - 95560 BAILLET EN FRANCE - Tél : 01 34 69 82 64 - Fax : 01 34 69 80 05 - Email : info@baillet-en-france.fr

## Brocante 2024 Demande d'autorisation de vente

Je soussigné(e), M., Mme, \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

ou raison sociale \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

- certifie avoir lu le règlement ci-contre.
- sollicite l'autorisation de Madame le Maire de Baillet en France de participer en qualité d'exposant à la brocante du 05 mai 2024 organisée par la Municipalité et d'utiliser pour cette journée le domaine public dans le périmètre prévu à cet effet.
- déclare avoir pris connaissance du règlement de la brocante, déchargeant par là même la Municipalité de Baillet en France de toute responsabilité pénale, civile ou administrative, quant à sa participation.
- s'engage à ne pas enfreindre les interdictions et à ne pas céder cette autorisation qui lui est consentie à titre personnel et individuel.

**Location d'un emplacement de 5 mètres minimum, avec possibilité d'extension par tranche de 2,50 m. L'emplacement supplémentaire de 2m50 n'est pas réservable pour stationner 1 autre véhicule, 1 seul véhicule par exposant :**

- 1 véhicule = 5 m
- 1 véhicule + 1 remorque = 7,5 m
- 1 fourgon = 7,5 m
- 1 fourgon + 1 remorque = 10 m

### Au tarif de :

- 33 € l'emplacement de 5,0 m (pour les habitants de Baillet en France)
- 15 € l'emplacement supplémentaire de 2,5 m (Baillet en France)
- 43 € l'emplacement de 5,0 m (pour les exposants hors commune)
- 22 € l'emplacement supplémentaire de 2,5 m (hors commune)
- 75 € l'emplacement de 5,0 m (pour les professionnels)
- 33 € l'emplacement supplémentaire de 2,5 m (pour les professionnels)



**Important : impossible de ressortir votre véhicule une fois votre matériel déchargé**

**Obligation : le jour de votre inscription, bien préciser le type et la longueur de votre véhicule avec ou sans remorque.**

### Demande de réservation

\_\_\_\_\_ emplacement(s) de 5 m

\_\_\_\_\_ emplacement(s) supplémentaires de 2,5 m

**Impossible de ressortir votre véhicule une fois votre matériel déchargé**

Type de voiture : \_\_\_\_\_ Marque : \_\_\_\_\_

Ci-joint chèque de : \_\_\_\_\_ (libellé à l'ordre du Trésor Public)

CNI/Passport n° \_\_\_\_\_ délivré(e) le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Pour les professionnels : joindre photocopie du KBIS ou de la carte professionnelle

Fait à Baillet en France le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2024 Signature : \_\_\_\_\_

**Demande à retourner en Mairie de Baillet en France accompagnée de votre chèque de règlement et d'une enveloppe timbrée. Aucun règlement en espèces.**

## Brocante de Baillet en France Dimanche 05 mai 2024

### REGLEMENT

(A lire attentivement et à conserver)

Particulier, vous avez le droit de participer en qualité d'exposant... la loi vous y autorise, mais attention, vous devez :

- 1) Vous inscrire auprès de la Municipalité de Baillet en France
- 2) Obtenir de Mme le Maire une autorisation individuelle et nominative (non valable pour les groupes)
- 3) Ne vendre que des objets usagés vous appartenant
- 4) Faire la liste des objets à vendre et indiquer le prix de chaque article (mesure légale exigée pour la défense des consommateurs)
- 5) Ne pas avoir acheté ces articles pour la revente (ce serait faire acte de commerce et vous ne pourriez plus alors être considéré comme particulier)
- 6) Prendre connaissance de l'arrêté municipal et s'y conformer (ainsi qu'au règlement de cette manifestation)
- 7) Se soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la Gendarmerie qui œuvre pour la sécurité de tous
- 8) Respecter l'environnement et la commune qui vous accueille
- 9) Respecter le code de la route pour le stationnement
- 10) Pièce d'identité obligatoire
- 11) Tout emplacement non occupé à 9h00 sera perdu et non remboursé
- 12) Ne pas avoir déjà participé à 2 brocantes dans l'année

La Municipalité de Baillet en France décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration de matériel ou d'objets en vente.

### Ouverture aux exposants à partir de 6h00

**Stand de restauration interdit, réservé aux organisateurs**

**Impossible de ressortir votre véhicule  
une fois votre matériel déchargé  
Déchargement IMPOSSIBLE avec un autre véhicule  
L'emplacement devra être laissé propre à votre départ.  
Une benne et des bornes à vêtements seront à  
votre disposition à l'entrée de la brocante.**



**Tout contrevenant sera expulsé immédiatement**

(Ne pas jeter sur la voie publique)